

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **134 (2008)**

Heft 20: **Barcelone, projet urbain**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Logements économiques à Carouge

CONCOURS

La Fondation immobilière de droit public HBM Emma Kammacher (FEK), a organisé un concours de projets d'architecture en vue de construire de nouveaux bâtiments d'habitation au lieu-dit « La Fontenette », le long de la route de Veyrier à Carouge.

La FEK est propriétaire de dix immeubles d'habitation situés au sud de la route de Veyrier, entre l'Ecole primaire de la Fontenette et le Service cantonal des automobiles et de la navigation. Après de nombreuses études, la FEK a pris la décision de renoncer à la rénovation de ces bâtiments au profit d'une démolition-reconstruction qui a fait l'objet de ce concours.

Ces immeubles, construits entre 1947 et 1950 par les architectes Schurch et Schwertz, se situent en 3^e zone de développement. Ils comprennent en tout 20 entrées et abri-

tent 120 logements. Le taux d'occupation du sol est de 0,4. Construits dans l'urgence au lendemain de la guerre, quoique bien entretenus, ils arrivent aujourd'hui dans une phase où la vétusté rend nécessaire une démolition-reconstruction.

Dans le contexte décrit ci-dessus, la FEK entend réaliser des immeubles destinés à des ménages à revenus modestes. Ceux-ci peuvent être constitués de personnes seules, de couples, de familles traditionnelles avec parents et enfants, de familles monoparentales ou recomposées. Toujours dans cette volonté de créer un lieu socialement vivant et agréable, la fondation veut y intégrer des équipements sociaux.

Le jury, présidé par Eric Dunant, architecte, comprenait les membres professionnels suivants : Jean-Marie Bondallaz, Ueli Brauen, Massimo Lopreno, Sandra Maccagnan, Claude Anne-Marie Matter, Théodore Necker, Charles Pictet, Christian Sumi et Pascal Vincent, architectes.



Palmarès

1^{er} prix <i>frundgallina architectes FAS SIA, Neuchâtel et Pascal Herauld, architecte paysagiste</i>	Fr. 45 000.-
2^e prix <i>Jean-Paul Jaccaud, architecte EPF SIA, Genève</i>	Fr. 35 000.-
3^e prix <i>Darius Golchan atelier d'architecture et d'urbanisme et Localarchitecture Sàrl, Genève</i>	Fr. 30 000.-
4^e prix <i>Esposito & Javet architectes EPFL-SIA, Lausanne, Jean-Yves Le Baron Sàrl, paysagiste</i>	Fr. 28 000.-
5^e prix <i>Bonhôte-Zapata architectes (snc), Genève</i>	Fr. 25 000.-
6^e prix <i>LRS architectes sàrl, Genève</i>	Fr. 22 000.-
7^e prix <i>Mestelan Patrick et Gachet Bernard, Lausanne</i>	Fr. 20 000.-
8^e prix <i>Widmann Marc, Genève et Fröhlich Nicolas, Vevey</i>	Fr. 18 000.-
1^{ère} mention <i>Sahy Blaise, Vevey, Lacaton Anne et Vassal Jean-Philippe, Paris</i>	Fr. 16 000.-
2^e mention <i>Lütjens Padmanabhan architectes, Zurich</i>	Fr. 16 000.-

1^{er} prix, frundgallina architectes FAS SIA, Neuchâtel et Pascal Herault, architecte paysagiste

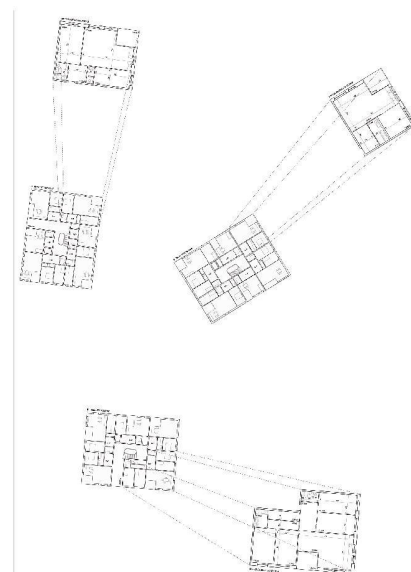
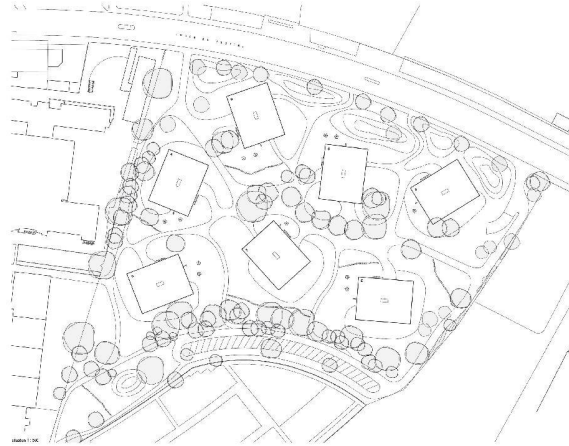
Les auteurs proposent une composition de sept bâtiments, de taille et de hauteur identiques (sept étages sur rez), se fauillant entre les grands arbres de la Fontenette. Une cohabitation de bâtiments avec la nature, un parc habité entre la ceinture verte des terrains de sports de la rive de l'Arve et le cimetière de Carouge. La continuité avec le passé se fait à travers la nature, protagoniste indéniable du site.

L'implantation des bâtiments rappelle « un troupeau de moutons dans une prairie ». La nature fluide des espaces autour des immeubles d'habitation suggère une variété de lieux publics et intimes, offrant des perspectives vers la végétation sauvegardée. Ce parc « urbano-végétal » n'est pas seulement l'espace de référence de ceux qui l'habitent, mais sert aussi de cheminement public pour les riverains qui le traversent, se mêlant ainsi au quotidien des résidents. Le hall principal des immeubles est séparé de trois marches du palier intermédiaire menant aux appartements du rez-de-chaussée. Ouverts et accueillants les halls sont reliés aux buanderies et garages du même étage.

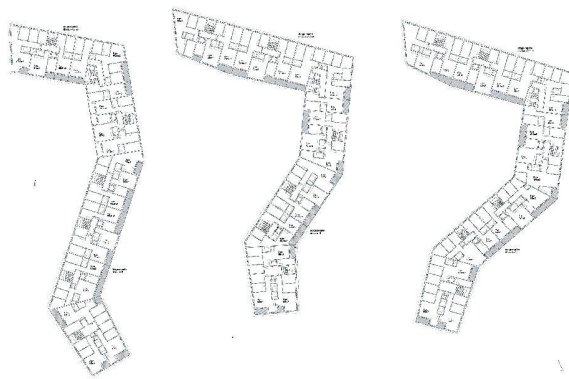
Deux des sept niveaux de l'espace généreux de l'escalier central, éclairé par la lumière naturelle, s'étirent jusqu'à la façade pour favoriser les rencontres. Chaque étage est composé de cinq ou six appartements de tailles différentes assurant une mixité sociale.

Les espaces sanitaires sont aménagés rationnellement autour des cages d'escalier. Les façades expriment la diversité de l'intérieur : une composition libre d'appartements différents, identifiables par leurs loggias. Les grands appartements situés dans les angles profitent d'une double orientation ; les plus petits occupent le milieu des façades.

Un parking souterrain est aménagé en retrait de la route de Veyrier. Les accès à travers les halls des trois bâtiments les plus proches sont maladroits. La compacité des bâtiments suppose une construction économique, toutefois légèrement péjorée par l'emplacement non superposé des loggias qui augmente la surface à isoler. Le projet propose la panoplie connue des mesures d'économie d'énergie et d'écologie et s'appuie avant tout sur des principes simples et éprouvés du développement durable, comme la compacité, la rationalité et la flexibilité. Le nombre de logements s'élève à 281 pour un indice d'utilisation du sol de 1,209.



2^e prix, Jean-Paul Jaccaud, architecte EPF SIA, Genève

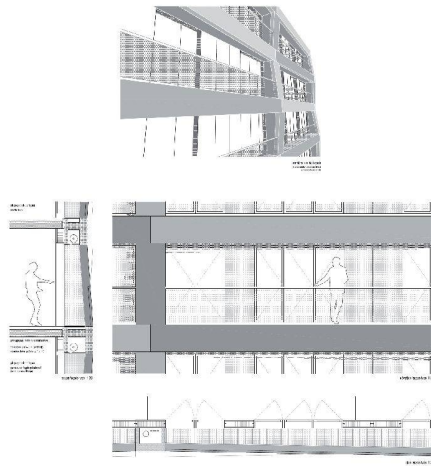
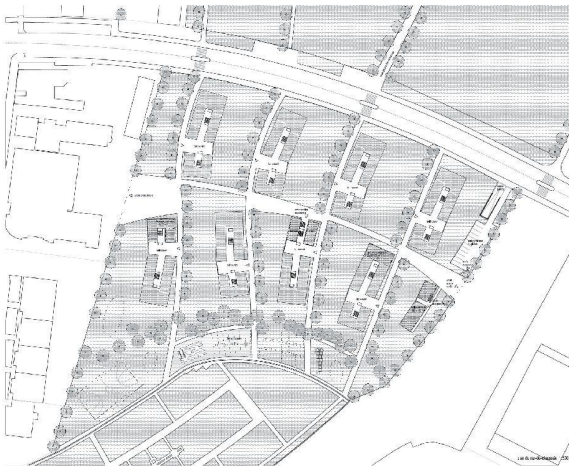


Trois bâtiments affirment clairement l'échelle du projet et le rapport paysagé au site. Un front bâti définit la route de Veyrier, des cours au sud s'ouvrent en direction de la colline. La géométrie aléatoire des bâtiments fragmente la perception visuelle des espaces et permet des orientations toujours différentes pour chaque logement. Une surélévation est prévue sur la route de Veyrier et dans une moindre mesure face à la colline. Cette densification ponctuelle permet de limiter à cinq niveaux la partie du volume qui définit l'espace des cours. L'échelle est très agréable, et permet aux habitants d'envisager une appropriation de ces enclaves paysagères pour des activités sociales.

La végétation existante est conservée au maximum, ce qui permet d'intégrer une arborisation mature dans la composition de l'ensemble. Les équipements sociaux se situent le long de la route de Veyrier, ce qui anime le large trottoir. La perception de l'espace vert est toujours possible depuis la rue, le front de rue n'est pas continu. Ces ouvertures créent une transition intéressante entre les espaces publics et les espaces de cours semi-publics. Les passages aux rez-de-chaussée permettent une bonne cohésion de l'ensemble et lient intelligemment le quartier existant. Les entrées des bâtiments situées pour la plupart depuis des allées latérales animent les espaces des cours.

Le nombre de logements s'élève à 313 pour un indice d'utilisation du sol de 1,127.

3^e prix, Darius Golchan atelier d'architecture et d'urbanisme et Localarchitecture Sàrl, Genève



Avec intelligence et un certain flegme, l'auteur du projet passe, en deux étapes, d'un principe géométrique simple – semblable à la forme urbaine actuelle – à une solution qui trouve son intégration dans le contexte. Huit volumes brisés sont répartis dans deux zones et délimitent des espaces fluides et bien équilibrés, à échelle humaine. La continuité nord-sud du territoire est assurée. En silhouette, le gabarit des bâtiments va décroissant de la route de Veyrier vers le cimetière, ce qui favorise l'insertion des volumes dans le contexte spatial. Le projet transforme le site en un lieu nouveau, tout en reconnaissant et en respectant la tradition suisse des cités d'habitations (Siedlungen) des années 40-50 (transparences, tapis de verdure, perception de la profondeur du territoire, etc.)

La réalisation par étapes proposée est possible. Au centre des bâtiments sont disposés de grands halls de distribution regroupant chacun deux escaliers avec un ascenseur. Les différents types d'appartements sont répartis autour de ces halls. Cette structure combinée avec les noyaux bain/cuisine permet de réaliser les différents types d'appartement nécessaires aux multiples modes de vie. La représentation typologique des logements reste schématique, la largeur des pièces en façade est par endroits trop étroite.

Le nombre de logements s'élève à 328 pour un indice d'utilisation du sol de 0,999.

